

# PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS 2020

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-253300545-20200318-D2020\_15-DE

## Participation aux frais de collecte et de traitement des déchets (CDC / CA) (+ 4,97 %)

Services rendus	par an/hab
	2020
OM C1 / TRI C0,5	92.08 €
OM C1 / TRI C0,5 / VERRE C0,25	102.03 €
OM C2 / TRI C0,5	113.18 €
DA C1 / OM C0,5 / TRI C0,5	92.08 €
DA C1 / OM C0,5 / TRI C0,5 / VERRE C0,25	102.03 €

\*DA = déchets alimentaires

Une baisse dégressive du tarif sur 3 ans sera appliquée sur les communes qui passeraient de deux collectes d'ordures ménagères par semaine à une seule collecte.

une baisse dégressive du tarif sur 2 ans sera appliquée sur la Commune de Saint-Loubès, commune pilote pour la collecte des DA et qui passe de C2 en C0,5 pour les OM

## Intervention de la petite BOM (CDC / CA)

1 point de collecte = 1 foyer		2020
de 1 à 5 points	par an	1 040.70 €
de 6 à 14 points	par an	2 081.40 €
au delà de 14	par an	2 601.75 €

## Mise à disposition de bac 10 m<sup>3</sup>, 20 m<sup>3</sup>, 30 m<sup>3</sup> (collectivités - 1er gratuit)

Encombrants (autres matériaux)		2020
Bacs 10 m <sup>3</sup>	par bac	208.14 €
Bacs 20 m <sup>3</sup>	par bac	296.60 €
Bacs 30 m <sup>3</sup>	par bac	385.06 €

Déchets verts		2020
Bacs 10 m <sup>3</sup>	par bac	158.19 €
Bacs 20 m <sup>3</sup>	par bac	211.26 €
Bacs 30 m <sup>3</sup>	par bac	270.58 €

La mise à disposition de ces bacs pour les particuliers, artisans, commerçants, entreprises situés sur le territoire du SEMOCTOM, sera exceptionnelle et sur demande expresse d'une collectivité ou d'un CCAS.

Gratuité des enlèvements de caissons 10 m<sup>3</sup> sur stationnements non autorisés de populations itinérantes.

## Collecte et traitement des déchets ménagers des bâtiments communaux (Mairie, local technique, salle des fêtes...)

Services rendus		2020
OM C1 / TRI C0,5	par hab/an	0.80 €
OM C1 / TRI C0,5 / VERRE C0,25	par hab/an	0.88 €
OM C2 / TRI C0,5	par hab/an	0.99 €
DA C1 / OM C0,5 / TRI C0,5	par hab/an	0.80 €
DA C1 / OM C0,5 / TRI C0,5 / VERRE C0,25	par hab/an	0.88 €

**TARIFS DU SEMOCTOM 2020****Mise à disposition de conteneurs OM / TRI / VERRE ou indemnisation en cas de dégradation anormale ou de "disparition" sans justificatif**

	Tarifs 2020
Bacs 120 L OM, tri ou verre	33.30 €
Bacs 240 L OM, tri ou verre	44.75 €
Bacs 240 L à serrure verre	64.52 €
Bacs 340 L OM ou tri	68.69 €
Bacs 660L OM, tri ou verre	158.19 €
Bacs 660L à serrure OM, tri ou verre	177.96 €
Bacs 660L à serrure et opercule verre	193.57 €
Option serrure	19.77 €

Particuliers : bac tri ou verre gratuit - 1er bac OM gratuit. Au-delà : payant

Entreprises ou collectivités : 2 premiers bacs gratuits. Au-delà : payant

Tarif pour livraison à domicile ou en Mairie : 5,20 €

Tarif réduit de 50 % sur présentation d'une déclaration sur l'honneur de vol du bac

Si des équipements d'occasion sont disponibles alors l'équipement sera gratuit. La livraison reste payante.

En cas de réduction de la fréquence de collecte par le SEMOCTOM : équipement en bacs supplémentaires d'OM gratuit (sous conditions)

**Mise à disposition de composteurs ou indemnisation en cas de dégradation anormale ou de "disparition" sans justificatif**

	Tarifs 2019 jusqu'au 31/03/2020	Tarifs 2020 à/c du 01/04/2020
Kit de Compostage (composteur, bioseau, mélangeur)	10.41 €	10.50 €
Au-delà du 1er kit de compostage	24.98 €	25.00 €
Bioseau supplémentaire	3.43 €	3.50 €
Mélangeur aérateur supplémentaire	3.75 €	4.00 €
Fonds de composteur	5.20 €	10.00 €
Composteur 800 l + 10 bio seaux + mélangeur	31.22 €	31.50 €

Tarif réduit de 50 % sur présentation d'une déclaration sur l'honneur de vol du bac

Première livraison à domicile ou en Mairie : gratuite. Au-delà livraison : 5,20 €

**Mise à disposition d'équipements pour les déchets alimentaires (DA) ou indemnisation en cas de dégradation anormale ou de "disparition" sans justificatif**

	Tarifs 2020 à/c du 01/04/2020
Bacs 60 L DA	33.30 €
Bacs 120 L DA	33.30 €
Bacs 240 L DA	44.75 €
Bioseaux 10 L	2.23 €
Bioseaux 30 L	5.58 €
Carte RFID	3.06 €

1er bac DA et bioseau gratuits ainsi que la livraison

Si perte d'un des deux équipements, le 1er remplacement est gratuit ainsi que la livraison.

Au-delà d'un remplacement, l'équipement et la livraison sont payants (*rappel tarif livraison = 5,20 €*)

Particularités applicables au-delà d'un remplacement :

- si des équipements d'occasion sont disponibles alors l'équipement sera gratuit. La livraison reste payante.
- à défaut, un tarif réduit de 50% sur les prix des équipements neufs peut s'appliquer sur présentation d'une déclaration sur l'honneur de vol de l'équipement

**Réapprovisionnement en sacs kraft et housses au-delà des dotations annuelles fixées, dans le cadre de la collecte des déchets alimentaires**

	Rappel dotation annuelle	Unité	Tarifs 2020 à/c du 01/04/2020
HOUSSES 120L	50	rouleau de 10 housses	3.80 €
HOUSSES 240L	50	rouleau de 10 housses	4.80 €
SACS KRAFT	100	liasse de 100 sacs	6.00 €

**Mise à disposition annuelle d'une borne d'apport volontaire  
(artisans, commerçants, entreprises, particuliers...)**

		Tarifs 2020
Borne d'apport volontaire	par borne	130.09 €
Par relevage et vidage	par borne	67.65 €

**Indemnisation en cas de détérioration ou de manque de bacs prêtés lors de manifestations**

	Tarifs 2020
Bacs 120 L	41.63 €
Bacs 240 L	52.04 €
Bacs 340 L	72.85 €
Bacs 660 L	187.33 €

**Tarifs redevance spéciale et Contribution des entreprises des CDC à la REOM  
(tarifs faisant l'objet d'une autre délibération du Comité Syndical du 10/03/2020) n°2020\_16**

## TARIFS 2020 DES APPORTS EN DECHETERIES DU SEMOCTOM

POUR LES PARTICULIERS, COMMUNES, ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIONS du SEMOCTOM

Catégorie d'usagers	Valorisables*	Non valorisables et apports en mélange **
PARTICULIERS SEMOCTOM	<b>Gratuité des apports dans la limite des seuils fixés ci-dessous :</b>	
	Nombre de passages par an gratuits : 25  <b style="font-size: 1.2em;">OU</b>  Poids cumulé sur l'année : 2 500 kg (2,5 tonnes)	
Lorsque la limite du nombre de passage est dépassée, avec un apport inférieur à 2 500 kg (2.5tonnes), les apports des particuliers sont facturés à hauteur de 50 % des tarifs des collectivités en vigueur. Lorsque la limite maximale des apports est dépassée, à savoir au-delà de 2 500 kg d'apports, ceux-ci sont facturés au tarif des collectivités en vigueur.		

Catégorie d'usagers	Valorisables*	Non valorisables et apports en mélange **
ETABLISSEMENTS PUBLICS, COMMUNES et ASSOCIATIONS	Paieement dès le premier kilo	
	<b>40 € la tonne soit 0.04 €/kg</b>	<b>150 € la tonne soit 0.15 €/kg</b>

Cadre particulier communes SEMOCTOM	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS
	jours de gratuité pour les communes	Jours de gratuité pour les communes
	Chez DICXY en face de la déchèterie de St Caprais-de-Bordeaux :  les lundis, mardis, mercredis et jeudis après midi	Déchèteries de Saint Léon, Béguey et Saint Loubès : les mardis et mercredis après-midi
	Déchèteries de Saint Léon, Saint Loubès, Saint Germain du Puch et Béguey :  les mercredis, jeudis après-midi	

**\* Valorisables:** Cartons, Végétaux, Meubles (DEA), Ferraille, Bois, Déchets électriques et Electronique (DEEE)<sup>1</sup>, Gravats, Plâtre, ampoules et néons, piles, batteries, bouchons, capsules de café en aluminium, cartouches d'encre, livres, cd et dvd originaux, huiles alimentaires et de vidange, jeux de société, pneus véhicules légers<sup>1</sup>, radiographies, réemploi, textiles, verres d'emballage.

**\*\* Non valorisables :** Encombrants, Déchets dangereux (DDS)<sup>1</sup>

PARTICULIERS HORS SEMOCTOM	<b>DES LE 1ER KG :</b> <b>200 €/T avec un minimum de 20 € le passage</b>
----------------------------	---

<sup>1</sup> apports réservés uniquement aux particuliers habitants le territoire du SEMOCTOM (voir règlement des déchèteries pour la liste des apports autorisés et interdits).

# TARIFS 2020 DES APPORTS EN DECHETS DU SEMOCTOM

## POUR LES PROFESSIONNELS DU SEMOCTOM

<b>Valorisables</b>	<b>Prix net à la tonne</b>
Déchets Verts	150.00 €
Bois	190.00 €
Ferrailles	40.00 €
Meubles (DEA) <sup>1</sup>	40.00 €
Huiles alimentaires	40.00 €
Batteries, Piles	40.00 €
Ampoules, néons	40.00 €
capsules café	40.00 €
cartouches d'encre	40.00 €
livres, CD et DVD	40.00 €
Verre d'emballage	40.00 €
Cartons	<i>gratuit</i>

<b>Non Valorisables</b>	<b>Prix net à la tonne</b>
Gravats <sup>2</sup>	65.00 €
Plaque de plâtre <sup>2</sup>	110.00 €
TT Venant ou apports mixtes	200.00 €

<sup>1</sup> apports des DEA gratuits pour les professionnels du SEMOCTOM détenant la carte PRO eco-mobilier uniquement sur St Léon et sur présentation de la carte valide

<sup>2</sup> apports possibles de 600 kg maximum sur les déchèteries de St Léon et Béguey (en cours d'année : St Germain du Puch)

<b>PROFESSIONNELS HORS SEMOCTOM</b>	<b>DES LE 1ER KG :</b> 200€/T avec un minimum de 20 € le passage
-------------------------------------	--

voir règlement des déchèteries pour la liste des apports autorisés et interdits